



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/04/2025  
Reçu en préfecture le 07/04/2025  
Publié le **08 AVR. 2025**  
ID : 057-245700695-20250325-D2025\_36\_SI-AR

## DECISION 2025-36

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2225SSCA notifié le 5 juillet 2022, concernant la conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande, conclu avec l'entreprise ATELIER AILE<sup>2</sup> à 67000 STRASBOURG pour un montant de 33 800 € H.T., soit 40 560,00 € T.T.C.,

Vu le marché n° 2371SSCM de prestations similaires n° 1 notifié le 16 novembre 2023 pour un montant de 30 451,60 € H.T., soit 36 541,92 € T.T.C.,

Vu l'article 1.3 du CCAP du marché n° 2225SSCA permettant au pouvoir adjudicateur de confier au titulaire du marché en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

### Article un :

Le marché de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au marché de conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande, est conclu avec l'entreprise ATELIER AILE<sup>2</sup> à 67000 STRASBOURG, et ce pour un montant de 28 000 € H.T. soit 33 600 € T.T.C..

### Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 mars 2025

Le Président  
Michel PAQUET

